

Rapports de comités

M. Waddell: Je vous remercie, madame la Présidente. Je disais donc que l'Accord de libre-échange modifiait de fond en comble les règles qui régissent le régime parlementaire canadien, et je donnais pour exemple la politique énergétique du Canada.

Les conservateurs défendent une certaine politique énergétique et les néo-démocrates une autre. Si nous prenons le pouvoir, nous ne pourrions plus modifier cette politique même si l'électorat canadien nous en confiait le mandat. Le secrétaire parlementaire m'a demandé de jouer franc jeu, de dire que nous pourrions abroger l'Accord de libre-échange. Nous ne pourrions pas changer la politique énergétique du Canada, car elle serait entérinée dans cet accord. Le secrétaire parlementaire soutient qu'on a prévu une disposition nous permettant de rejeter l'accord pendant six mois, mais l'ennui, c'est que...

M. McDermid: Et c'est reparti.

M. Waddell: Non, j'estime équitable de le reconnaître et je me crois suffisamment honnête pour le faire. Il nous sera très difficile de modifier l'Accord de libre-échange. Le chef de l'opposition peut très bien soutenir qu'il déchirera le texte de l'accord, mais, personnellement, je ne sais pas si le gouvernement du Canada sera en mesure de le rejeter, car il fera l'objet d'énormes pressions de la part des Américains qui risquent de menacer de couper court à tous nos échanges avec eux. Que pourra y faire le gouvernement du Canada? Il lui sera très difficile d'y changer quoi que ce soit, d'où le problème.

Mais revenons à ce rapport dans lequel on propose une politique minière et une politique énergétique, et tâchons de voir quelles seront les conséquences de chacune des dispositions de l'Accord de libre-échange qui, à mon avis, rend ces politiques impossibles.

En vertu de l'article 904, un autre article clé de cet accord, le Canada sera tenu de continuer d'expédier ses produits énergétiques à ses clients américains dans les mêmes proportions que pendant les trois années précédentes, même si la production est restreinte en raison de pénuries ou de conservation des ressources. Si, comme dans l'état actuel des choses, les États-Unis importent 30 p. 100 de notre brut léger sur une période de trois ans et que survient une grande crise dans le golfe Persique par exemple, nous serions tenus de vendre aux États-Unis 30 p. 100 de notre brut léger pendant la quatrième année. Aucun gouvernement, national ou albertain, ne pourrait, en période de crise, conserver ses ressources pour ses besoins exclusifs.

M. McDermid: Cette mesure est en vigueur depuis 1974.

M. Waddell: Si les ministériels voulaient bien m'écouter—cette question les rend très nerveux, à juste titre d'ailleurs.

Aucun gouvernement, national ou albertain, ne pourrait, en période de crise, conserver ses ressources pour ses besoins exclusifs. Comme on peut le voir, cet article interdit d'imposer aux clients américains, par suite d'une initiative du gouvernement du Canada, des prix plus élevés. Les fonctionnaires, et notamment l'ambassadeur, M. Ritchie, qui a comparu devant le comité spécial de la Chambre des communes sur le commerce, a confirmé qu'il sera strictement interdit d'offrir des prix spéciaux pour attirer de nouvelles industries.

Qu'on me permette d'expliquer la chose en des mots plus simples. Un gouvernement du Canada peut souhaiter vendre à bon prix de l'énergie à une entreprise canadienne pour favoriser le développement de la Colombie-Britannique, par exemple, ce dont nous avons parfaitement le droit. Nous disposons de ressources à bon marché, au contraire des Américains, et nous tenons à avantager une entreprise canadienne. Nous voulons qu'un certain développement régional ait lieu au Canada de façon à mieux répartir la richesse dans notre pays car nous sommes en faveur de l'égalité. Mais, à cause de cet accord, nous n'y parviendrons pas. L'accord comporte des aspects insidieux que les Canadiens feraient mieux d'examiner de près, et c'est la raison pour laquelle le Nouveau parti démocratique utilise le temps de la Chambre pour tenter de les expliquer. Je mets le gouvernement au défi de déclencher des élections sur cet accord, de façon que nous puissions lutter pour l'avenir du Canada.

Selon les premiers ministres conservateurs actuels, les provinces de l'Ouest seraient toutes favorables à l'Accord de libre-échange, mais elles devraient y regarder de plus près. Pour chercher à me faire perdre le fil, le ministre d'État me signale que certains étudiants quittent la tribune.

M. Lewis: Ils en ont entendu assez.

M. Waddell: Nul doute qu'ils sortent pour se procurer un exemplaire de ce terrible Accord de libre-échange, de façon à pouvoir le scruter dans le moindre détail.

À mon avis, l'article 903 va grandement porter atteinte aux droits des provinces de contrôler leurs propres ressources. Il précise que les partis ne pourront pas imposer de taxes, de droits ou de frais relativement à l'exportation d'un produit énergétique, à moins qu'ils ne soient imposés aussi sur les produits destinés à la consommation intérieure. Quant à savoir si les provinces vont adhérer à l'Accord de libre-échange, la position du gouvernement, pour autant que je la comprenne, se définit comme il suit:

Nous nous attendons à ce que les provinces ne prennent aucune mesure qui soit incompatible avec l'esprit et l'intention de l'accord de libre-échange.

J'étais fier, lorsque nous avons précédemment examiné les affaires constitutionnelles en 1981, de présenter avec mon chef un amendement, l'article 92a) de la Constitution, qui accorde aux provinces les pouvoirs en ce qui concerne l'exportation de produits énergétiques. Je crois que l'Accord de libre-échange va changer tout cela, de sorte que, du point de vue constitutionnel, il est inacceptable.

Je pourrais continuer ainsi et dire que l'article 905 paralyse le programme énergétique national, traiter des articles 906 et 907 qui ont trait aux mesures de sécurité, mais je vais conclure en disant que ce rapport est désuet, car l'accord de libre-échange réduit à néant le pouvoir du gouvernement du Canada de légiférer dans le domaine énergétique au Canada. Nous avons cédé ce pouvoir aux Américains et nous avons été fous d'agir ainsi. Voilà pourquoi nous devons réduire à néant l'Accord de libre-échange et pourquoi nous, du parti néo-démocrate, allons tout faire pour y parvenir.